

DU DÉVELOPPEMENT DU BASSIN LOUISE

L'AUTEUR AU BASSIN LOUISE



**TOUTE LA FRAÎCHEUR DE L'EAU EN VILLE :
UN AVANT-GOÛT DE « QUÉBEC-PLAGE » !**

Du développement du bassin Louise

En juin 2009, la Ville de Québec a tenu une consultation publique sur son projet de *Plan vert, bleu, blanc* (PVBB). Ce projet vise à doter la ville d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés entre eux par des voies cyclables et pédestres. Et cela autant sur terre (*vert*) que sur l'eau (*bleu*) et en hiver (*blanc*).

Dans le cadre de cette consultation, la Société des Gens de Baignade a déposé un mémoire d'une cinquantaine de pages recommandant de développer dans le cadre de ce réseau un Parc-plage au bassin Louise où pourraient se tenir, conjointement aux activités de la marina, une foule d'activités récréatives et sportives, en toutes saisons. Le mémoire fait la démonstration de l'à-propos social, environnemental et économique du projet. Il peut être consulté sur le site internet de la Société: www.gensdebaignade.org

À ce jour, la Ville n'a officiellement donné aucune suite à cette consultation. Toutefois, deux articles récemment parus dans Le Soleil indiquent que le dossier semble cheminer en sourdine. Le 11 janvier, Le Soleil rapportait les propos de Sylvain Légaré, conseiller de Val-Bélair et responsable du PVBB, mentionnant que dans le cadre de ce plan, Québec pourrait créer dans sa couronne verte un sentier d'une trentaine de kilomètres de vélo de montagne. Interrogé par le journaliste sur le projet du bassin Louise, M. Légaré « *se montre peu optimiste, l'administration portuaire y étant fermement opposée* ».

Un article paru dans Le Soleil du 23 décembre permet d'en savoir un peu plus. M. Richard Côté y annonçait que le marché du Vieux-Port, localisé en bordure du bassin Louise, resterait en place. Pour régler le manque de cases de stationnement disponibles pour les visiteurs, « *la Ville est à négocier avec le Port de Québec qui mijote un projet d'hôtel non loin, à la tête du bassin Louise* », l'idée étant de partager des stationnements souterrains. Au fait que le secteur convoité par la société fédérale ait été classé espace vert par les élus de l'Arrondissement de La Cité au printemps dernier, empêchant ce projet d'hôtel de voir le jour, le conseiller Côté répond « *qu'il s'agit là d'une problématique qu'il s'engage à régler* ».

Un éditorial dithyrambique de Julie Lemieux

Ces « révélations » laissent songeur. Au-delà de toute joute politique, le projet de Parc-plage jouit d'un fort appui dans l'Arrondissement de La Cité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la tête du bassin a été zonée verte. Julie Lemieux, aujourd'hui

membre de l'Équipe Labeaume, signait d'ailleurs en juin 2004 dans Le Soleil un éditorial dithyrambique approuvant le projet de plage. Laissons-la s'exprimer:

« Pensons y un instant. Est-ce normal que Québec, une ville portuaire, une ville d'eau, n'offre à la population aucun accès à des plages publiques au centre ville...? D'autres municipalités dans le monde ont déplacé des montagnes pour développer des plans d'eau dignes de ce nom.

Pourtant il y a ici un bassin propice à la baignade au coeur de la Ville, mais dont l'accès est défendu aux citoyens et aux touristes sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Nul besoin d'aller très loin pour constater à quel point une plage au centre-ville constitue un atout de taille pour les citoyens ».

Un hôtel en tête de bassin ?

En parallèle, que penser de la volonté du Port de construire un hôtel à la tête du bassin? Quoiqu'en pensent les gestionnaires portuaires, le bassin Louise intérieur, là où se trouve la marina, n'est plus une « installation portuaire ». Cette fonction s'est définitivement éteinte au début des années 60. Le bassin Louise remplit aujourd'hui – et de plus en plus – une fonction récréative et ludique. *Moulin à images, Espace Famille* du Festival d'été, exposition *Bodies* et bientôt peut-être *Titanic*, voiliers de plaisance, spectacles musicaux. Adieu débardeurs, bonjour badauds! Dans ce contexte, il n'est pas surprenant d'apprendre dans Le Soleil du 4 janvier que le patron du port, Ross Gaudreault, se dit libéré d'un lourd fardeau, ayant conclu avec le Festival d'été une entente qui verra ce dernier prendre en charge la gestion et l'animation de l'Agora. « Il n'y a pas grand port au monde pris avec un équipement comme l'Agora ». En deux mots, ce n'est pas « la job » d'un port de gérer ce genre de choses.

Combien de ports gèrent des hôtels ?

Très bien, mais combien de ports gèrent des hôtels? Construire et gérer un hôtel constitue-t-il d'avantage le mandat d'une administration portuaire que de gérer de l'amusement public? Pourquoi se lancer dans cette galère? Et si ce n'est pas le Port qui en assure la gestion, à qui fera-t-on cadeau du terrain? Rappelons que ces terres sont du domaine public. Qui en entérinera la vente ou la cession? Et pourquoi la Ville favorise-t-elle ce projet plutôt que celui du *Parc-plage-marina*, au point de vouloir modifier son propre zonage pour en permettre la réalisation?

Revenons pour terminer au sentier de vélos de montagne du *Plan vert, bleu, blanc*. Pour le conseiller Sylvain Légaré, le développement du vélo de montagne pourrait devenir un attrait touristique pour Québec. Cette perception s'appuie sur un sondage de la firme torontoise *Print Measurement Bureau*, qui indique que ce sport représente la *troisième* activité la plus pratiquée par les Québécois en voyage, les deux premières étant le magasinage et... *la plage!*

Serge Plamondon, Québec

Titres ajoutés.

ÉDITORIAL

Une plage en ville

L'événement n'en est presque plus un tellement il fait dorénavant partie des mœurs de la ville. Aux lendemains de la Saint-Jean-Baptiste, depuis 1997, la Société des Gens de Baignade de Québec et ses sympathisants sautent dans les eaux du bassin Louise pour promouvoir l'idée d'y aménager une plage publique. Des rêveurs, diront certains. Mais des rêveurs qui ont bien raison de s'accrocher à ce projet, malgré l'indifférence généralisée.

Pensons-y un instant. Est-ce normal que Québec, une ville portuaire, une ville d'eau, n'offre à la population aucun accès à des plages publiques au centre-ville, même si ce prétendu rêve n'a rien d'impossible ? D'autres municipalités dans le monde ont déplacé des montagnes pour développer des plans d'eau dignes de ce nom. Pourtant, il y a ici un bassin propice à la baignade au cœur de la ville, mais dont l'accès est défendu aux citoyens et aux touristes sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Comme si, à Québec, les gens devaient se contenter de regarder les beaux paysages, sans pouvoir y toucher et en profiter.



Julie Lemieux

Des efforts ont été faits depuis quelques années pour améliorer l'attrait du bassin Louise, qui a été agrémenté d'une piste cyclable et de kiosques. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a choisi d'enclaver l'un des plus beaux coins de la ville d'innombrables stationnements au lieu d'en faire un lieu propice aux sports nautiques et à la villégiature. Pourtant, nul besoin d'aller très loin pour constater à quel point une plage au centre-ville constitue un atout de taille pour les citoyens.

Ottawa, Gatineau et Montréal offrent des exemples intéressants à ce chapitre. La qualité de l'eau n'y est pas toujours impeccable, mais les gens qui n'apprécient pas ce genre de baignade peuvent à tout le moins s'étendre sur le sable et profiter de l'été. Dans chacune de ces municipalités, la plage est devenue un lieu de rassemblement et de divertissement qui contribue à la vitalité du centre-ville.

La baie de Beauport jouera évidemment une partie de ce rôle, mais ce site est moins accessible que le bassin Louise. D'ailleurs, l'un n'exclut pas l'autre. Comme d'autres villes au pays, Québec aurait intérêt à profiter au maximum de tous ses cours d'eau au lieu de simplement se contenter de les admirer.

Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com